



## **11 nouveaux investissements dans des PME et ETI innovantes européennes au 1<sup>er</sup> semestre 2018, pour plus de 30 M€**

Alto Invest dresse un bilan de son activité au 1<sup>er</sup> semestre 2018. La société de gestion consolide son positionnement de spécialiste du capital investissement et a investi sur le semestre plus de 30 M€ dans des PME et ETI. Bras armé d'Eiffel Investment Group dans le capital investissement, la société de gestion poursuit sa dynamique de développement et a lancé au cours du semestre Alto Avenir, un FCPR qui entend démocratiser l'accès au *Private Equity*.

- 11 nouveaux investissements au 1<sup>er</sup> semestre 2018
- 20 sociétés en portefeuilles accompagnées
- 8 cessions totales
- Parmi tous les FCPI et FIP entièrement remboursés du marché, 4 fonds d'Alto Invest parmi les meilleurs fonds<sup>1</sup>.

### ► Une stratégie de stock-picking qui s'appuie sur une approche de terrain

Filiale d'Eiffel Investment Group, gérant d'actif spécialiste des stratégies d'impact et de l'investissement dans les entreprises européennes, Alto Invest investit au capital d'entreprises qui, par leur capacité à innover, mènent des stratégies de croissance dynamique et créatrices de valeur. La société de gestion s'appuie sur plus de 15 années d'expérience, avec une équipe expérimentée qui investit à travers l'Europe.

**Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, ses équipes ont reçu plusieurs centaines de dossiers, et rencontré plus de 300 sociétés, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Italie, en Suède, en Norvège, en Finlande, en Lituanie et au Danemark. Cette approche de terrain soutient un processus rigoureux de stock-picking et une politique d'investissement dynamique.**

### ► Plus de 30 M€ pour 11 nouvelles participations et l'accompagnement de 20 participations déjà en portefeuille, au 1<sup>er</sup> semestre 2018

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, Alto Invest a réalisé 11 nouveaux investissements, pour plus de 22 M€.

Dans le secteur de la santé, sur lequel Alto Invest investit depuis plus de 15 ans et a développé une forte expertise, la société de gestion s'est positionnée sur **EOS Imaging** et **Sensorion** en France, ainsi que sur le britannique **Diurnal**<sup>2</sup>.

Dans l'objectif de capter le potentiel de grandes tendances sociétales, Alto Invest a participé aux tours de table de plusieurs startups dont **Crème de la Crème**, qui révolutionne la manière de travailler, ou **Karos**, leader du court-voiturage, qui s'appuie sur des algorithmes d'intelligence artificielle pour transformer la mobilité en la rendant plus efficace et écologique.

---

<sup>1</sup> Innovation Durable, Alto Innovation, Alto Innovation 6 et Alto Innovation 2 sont dans le 1<sup>er</sup> décile des FCPI et FIP totalement remboursés à fin 2017. Source : Palmarès FIP FCPI – Le Particulier Le Figaro. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>2</sup> Position au capital des sociétés cotées citées : EOS Imaging : NA, Sensorion : 4,9%, Diurnal : 1,1%.

Document à caractère promotionnel. Les informations mentionnées dans ce communiqué sont données à titre indicatif et présentent un caractère général, elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle.

Sur des sociétés plus matures, Alto Invest a sélectionné 2 opérations d'introductions en bourse parmi la douzaine d'opérations du 1<sup>er</sup> semestre : **Enensys**, spécialiste de la transmission TNT et **Bio-UV**, expert en décontamination des eaux de ballast.

Enfin, dans le secteur du digital et du logiciel sur lequel les modèles économiques allient souvent récurrence et visibilité, Alto Invest a notamment investi dans **I-Nexus**<sup>3</sup> au Royaume-Uni, qui fournit des logiciels de gestion et de stratégie.

Alto Invest, qui accompagne ses participations dans la durée, a par ailleurs consacré 9 M€ au soutien de participations déjà en portefeuille.

### ► **8 participations cédées, confirmant la capacité d'Alto Invest à détecter des leaders attractifs**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, les fonds Alto Invest ont apporté leurs titres à 5 offres publiques, toutes dans l'univers des logiciels ou de la technologie : **IGE XAO** et **SES Imagotag** en France, **Freeagent**, **Escher** et **SQS Software** au Royaume-Uni. Cela traduit la pertinence de la stratégie conduite par Alto Invest pour identifier des leaders de niches, particulièrement attractifs pour des industriels en quête d'innovation et de croissance.

En outre, 3 participations ont été cédées, **Noblet**, **Selsy** et **Techviz**, et la société suédoise **Iconovo**, dont Alto Invest est actionnaire depuis juin 2017 a été introduite avec succès à la bourse de Stockholm.

### ► **3 FIP remboursés sur le semestre, 11 FIP et FCPI remboursés depuis l'origine**

La dynamique de gestion a permis sur le semestre de procéder aux remboursements de 3 FIP, portant à 11, le nombre des FIP et FCPI totalement remboursés par Alto Invest depuis sa création.

Pour rappel, Alto Invest a remboursé 4 des meilleurs FCPI et FIP remboursés du marché<sup>4</sup>.

### ► **Une offre renforcée pour accéder à une classe d'actif diversifiante**

En complément de sa gamme de FIP et FCPI, Alto Invest a lancé en mai dernier Alto Avenir, un FCPR qui entend donner accès aux investisseurs privés à une classe d'actifs aujourd'hui largement réservée aux investisseurs institutionnels. Grâce à Alto Avenir, Alto Invest élargit son univers d'investissement :

- Les FCPI d'Alto Invest soutiennent l'économie de demain, en investissant dans des PME innovantes, à travers l'Europe.
- NOVA Europe est un fonds Actions éligible au PEA, PEA-PME et à l'Assurance Vie : ce fonds small cap européen noté 5 étoiles Morningstar et 5 étoiles Quantalys permet, à travers un véhicule à VL quotidienne, d'investir dans des sociétés de taille intermédiaire cotées en bourse partout en Europe. Avec une capitalisation médiane de 497 M€ à fin juin 2018, il est un vrai fonds small caps.
- Alto Avenir est un fonds de *private equity*, permettant de financer l'économie réelle et de profiter des grandes tendances et mutations actuelles, en investissant dans des sociétés non cotées européennes. Accessible à partir de 10 000 Euros, il démocratise le *private equity* en permettant un accès large à cette classe d'actifs encore trop souvent réservée aux investisseurs institutionnels.

---

<sup>3</sup> Position au capital des sociétés cotées citées : Enensys : 6,3%, Bio UV : 10,0%, I-Nexus : 10,7%.

<sup>4</sup> Classement des fonds Innovation Durable, Alto Innovation, Alto Innovation 6 et Alto Innovation 2 dans le 1<sup>er</sup> décile des FCPI et FIP totalement remboursés de la place sur les 174 FCPI et FIP totalement remboursés à fin 2017 Source : Palmarès FIP FCPI – Le Particulier Le Figaro. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Information réglementaire & Avertissement NOVA Europe

---

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Echelle de risque : 5 sur une échelle de 7

Indicateur de référence : MSCI Europe Small Cap net TR Eur

**Avertissement : Le FCP NOVA Europe est un fonds "actions". En conséquence, il est soumis aux évolutions et aux aléas des marchés actions. Le capital investi peut ne pas être restitué. La souscription de ce produit s'adresse donc à des personnes acceptant de prendre des risques.**

La société de gestion attire l'attention sur le fait que l'investissement présente un risque de perte en capital. Le fonds, principalement investi en PME-ETI, présente des risques particuliers : le risque de liquidité, le risque de crédit, et le risque de contrepartie. En outre, les valeurs de petites et moyennes capitalisations boursières sont historiquement plus volatiles et moins liquides que les grandes capitalisations. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du fonds décrits dans son prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les conditions du FCP NOVA Europe sont décrites dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et le Règlement du fonds, disponibles sur simple demande auprès d'Alto Invest ou sur [www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr).

## Information réglementaire & Avertissement FCPR Alto Avenir

---

Echelle de risque : 7 sur une échelle de 7

### Principales caractéristiques du FCPR Alto Avenir

Période de souscription Du 01/01/2018 au 30/06/2019 (prolongeable de trois mois par Alto Invest)

Valeur des parts La valeur de souscription des parts sera égale au plus élevé des deux montants suivants :

- La valeur nominale de la part
- La prochaine valeur liquidative connue à la date de souscription

Minimum de souscription 10 000 euros pour les porteurs de parts A  
250 000 euros pour les porteurs de parts I  
(Droits d'entrée maximum de 5% non compris)

Durée de vie du Fonds et de blocage des parts Huit ans minimum à compter de la constitution du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2027, sauf cas de dissolution anticipée.

Rachat anticipé des parts à la demande des porteurs Impossible, sauf cas prévus dans le règlement du Fonds.

Cession de parts Libre, sous réserve des dispositions prévues dans le règlement du Fonds et que le porteur trouve lui-même un acquéreur, avec un prix fixé d'un commun accord entre vendeur et acheteur (ce prix peut ainsi ne pas correspondre à la valeur liquidative des parts).

Valorisation Bimensuelle, le quinzième jour de chaque mois et si ce jour n'est pas jour ouvré, le jour précédent et le dernier jour ouvré de chaque mois.

Reporting Une Lettre d'Information présente l'évolution du Fonds pendant toute sa durée de vie (situation des investissements, nouvelles participations, ...).

Répartition des avoirs Dans les meilleurs délais à compter de l'ouverture du dernier exercice comptable du Fonds, soit à partir du 31 décembre 2025 et au plus tard le 31 décembre 2027.

Document à caractère promotionnel. Les informations mentionnées dans ce communiqué sont données à titre indicatif et présentent un caractère général, elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit (8) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, sauf cas de débloqué anticipé prévus dans le Règlement, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2027. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

AVERTISSEMENT US Person - La souscription des Parts du Fonds est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le Prospectus du Fonds. Des informations sur la définition de « U.S Persons » sont disponibles sur notre site internet [www.altoinvest.com](http://www.altoinvest.com) (traduction non officielle).

Frais : Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais.

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre : le total des frais et commissions et prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle que prévue dans son règlement ; et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 de l'arrêté du 10 avril 2012. Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS MOYENS (TFAM MAXIMAUX) *			
	PARTS A		PARTS I	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*
Droits d'entrée et de sortie	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,90%	1,30%	1,95%	0,66%
Frais de constitution	0,05%	0%	0,05%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30%	0%	0,30%	0%
Frais de gestion indirects	0,60%	0%	0,60%	0%
Total	4,35% = Valeur du TFAM-GD maximal	1,80% = Valeur du TFAM-D maximal	3,40% = Valeur du TFAM-GD maximal	1,16% = Valeur du TFAM-GD maximal

\*Calculé sur la base de la durée de vie du fonds, y compris ses éventuelles prorogations, conformément au Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF PRÉSENTANT LA LISTE DES FCPR/FIP/FCPI GÉRÉS  
PAR ALTO INVEST RELATIF AU QUOTA D'INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES**

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2017	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
FIP FRANCE ALTO	2004	N/A en préliquidation	31 décembre 2007
FIP FRANCE ALTO 2	2006	N/A en préliquidation	31 décembre 2008
FIP FRANCE ALTO 3	2007	N/A en préliquidation	31 décembre 2009
FIP FRANCE ALTO 4	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI FORTUNE ALTO	2008	N/A en préliquidation	30 avril 2011
ALTO INNOVATION 7	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI INNOVATION DURABLE 2	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FORTUNE ALTO INNOVATION 2	2009	70,41%	31 décembre 2010
FIP FRANCE FORTUNE ALTO	2009	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI EUROPE ALTO	2009	63,50%	14 décembre 2011
FIP FRANCE ALTO 5	2009	N/A en préliquidation	14 décembre 2011
FCPI INNOVATION DURABLE 3	2009	63,42%	21 décembre 2011
FIP FRANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE	2009	N/A en préliquidation	23 décembre 2011
FIP FRANCE FORTUNE ALTO 2	2010	N/A en préliquidation	30 avril 2012
ALTO INNOVATION 9	2010	60,00%	31 octobre 2012
FCPI EUROPE ALTO 2	2010	65,11%	31 octobre 2012
FIP FRANCE ALTO 6	2010	63,90%	31 octobre 2012
FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3	2011	82,70%	30 avril 2013
FIP FRANCE FORTUNE ALTO 3	2011	87,56%	30 avril 2013
ALTO INNOVATION 10	2011	62,13%	31 octobre 2013
FCPI EUROPE ALTO INNOVATION	2011	64,32%	31 octobre 2013
FIP FRANCE ALTO 7	2011	63,11%	31 octobre 2013
FORTUNE ALTO 2012	2012	100%	30 avril 2014
ALTO INNOVATION 2012	2012	67,60%	31 octobre 2014
EUROPE LEADERS	2012	64,94%	31 octobre 2014
FORTUNE EUROPE 2013	2013	100%	31 décembre 2015
EUROPE ALTO INNOVATION 2013	2013	63,85%	30 juin 2016
FORTUNE EUROPE 2014	2014	100%	30 septembre 2017
FCPI OBJECTIF EUROPE	2014	70,99%	30 juin 2018
FCPI FORTUNE EUROPE 2015	2015	81,28%	31 décembre 2018
FCPI INNOVALTO 2015	2015	43,93%	30 juin 2019
FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017	2016	27,49%	23 décembre 2019
FCPI INNOVALTO 2017-2018	2017	0%	30 juin 2021

## A propos d'ALTO INVEST

Créée en 2001, Alto Invest est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (sous le N° GP 01-039), spécialisée dans l'investissement dans les PME-ETI innovantes européennes non-cotées et cotées. En 2017, Alto Invest s'est rapproché d'Eiffel Investment Group créant ainsi « un champion du financement des entreprises européennes » qui gère près d'un milliard et demi d'euros. L'offre d'ALTO INVEST, destinée à une clientèle institutionnelle et privée (27.000 clients), s'articule autour de FCP, FCPI, FIP et FCPR, est investie dans plus de 160 participations représentant un chiffre d'affaires cumulé de près de 20 milliards € et 100 000 salariés (Données au 31/12/2017).

## Contact Presse

Edifice Communication  
Samuel Beaupain – 06 88 48 48 02 – [samuel@edifice-communication.com](mailto:samuel@edifice-communication.com)

Document à caractère promotionnel. Les informations mentionnées dans ce communiqué sont données à titre indicatif et présentent un caractère général, elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle.